

Budget participatif – Formulaire de dépôt de projet

1. Nom du projet :

Un *mini-public* pour Pierrefleur

2. Votre projet en deux lignes:

Un *mini-public* est un groupe restreint de citoyens, choisi par tirage au sort, qui se réunit pour discuter d'un sujet politique ou social particulier, dans le but de faire des propositions aux décideurs publics.

L'idée est ici de constituer un groupe représentatif de la population du quartier et de lui confier la responsabilité de la rénovation du sous-passage de Pierrefleur (cf. photos ci-dessous).



3. L'objectif de votre projet:

- Quel est l'usage qui est fait du ce sous-passage?
- Quelle perception les habitants du quartier ont-ils de ce lieu ?
- Si les moyens leur étaient donnés, quelles rénovations entreprendraient-ils et sous quelle forme ?

Par la constitution d'un mini-public de quartier, l'idée est de permettre à des citoyens ordinaires de répondre à ces questions, en partageant leur avis et leur expérience sur un lieu qu'ils côtoient régulièrement, puis ensuite d'élaborer collectivement une solution concrète visant à le transformer.

4. Votre projet en détail :

Le projet s'articule en plusieurs étapes:

a. Etape fondamentale : la création du mini-public

La population cible vit dans un périmètre incluant les quartiers avoisinant le sous-passage : Pierrefleur, Mont-Goulin, Boisy principalement (et accessoirement Bossons, Coudraie, Chablière). En effet, les habitant.e.s proches sont directement concernés, mais doivent aussi être incluses les personnes qui transitent par ce lieu depuis d'autres quartiers.

Un premier groupe d'habitants de ce périmètre sera tiré au sort et contacté directement par courrier pour postuler à la démarche. Les 10 membres du mini-public seront ensuite tirés au sort parmi ces personnes ayant répondu favorablement au courrier.

b. Organiser précisément le cadre de la délibération du mini-public

i. Formation à la délibération (règles de fonctionnement et principes)

Objectif : recueillir un premier diagnostic du mini-public et définir la problématique depuis le point de vue des usagers. Lors de cette étape, les questions suivantes doivent aussi se poser : la rénovation du sous-passage est-elle un chantier prioritaire dans le périmètre du quartier ? Existe-t-il des freins, des craintes pour les membres à s'engager dans cette démarche ?

ii. Phase d'information :

Les participants reçoivent des informations détaillées de la part de deux types de spécialistes :

- Les représentants des services concernés de l'administration communale : cela permet de définir le *cadre d'intervention* et la marge de manœuvre existante du point de vue du cadre juridique (lois, règlements) et administratif (procédure à suivre)
- Des experts techniques liés directement au projet : artistes-peintres, éclairagistes, paysagistes, etc. Cela permet d'ouvrir le champ des possibles sur *l'intervention* elle-même

iii. Etape délibérative (format, répétition et durée à définir),

Une fois que la problématique a été cernée depuis les 2 points de vue (celui des usagers et celui du cadre réglementaire), les membres du mini-public doivent élaborer une solution consacrée au projet de rénovation définitif, en se basant sur un processus décisionnel par consensus. Un.e facilitateur.rice encadrera ces discussions afin de garantir un climat respectueux et une équité au niveau du temps de parole.

c. Réaliser la rénovation

Le mini-public devra définir les modalités et les acteurs de la réalisation de la rénovation. Les possibilités sont nombreuses : volontaires au sein du mini-public ; appui ou non d'intervenants externes ; participation plus large d'autres habitant.e.s du quartier ou de groupes liés à des associations actives sur le périmètre.

Considérations générales

Durant tout le processus, l'accent sera mis sur la convivialité au moyen d'évènements festifs visant à convier et informer la population, dans le but de créer un second cercle de personnes mobilisées au-delà du mini-public au sens strict. Le tirage au sort du mini-public peut déjà constituer un évènement en soi. De même, chaque étape (formation, information, délibération) doit pouvoir donner lieu à des échanges informels et permettra aux participants de convier des proches pour des repas ou apéros par exemple.

En se focalisant sur un lieu précis, le but est de permettre que les discussions aboutissent à des réalisations visibles. Néanmoins la démarche vise aussi à ouvrir la discussion sur l'ensemble de la promenade du Boisy (qui fait le lien entre le parc du Désert et l'avenue de la Vallombreuse), ses environs, et permettre d'identifier d'éventuels chantiers à créer en aval de la démarche.

L'existence du mini-public est par nature éphémère et se limite à la durée de vie du projet de rénovation. Néanmoins, l'objectif à moyen-terme est de renouveler ce type de démarche pour d'autres lieux (cf. paragraphe précédent) ou projets concrets. La création d'autres mini-publics permet de contacter chaque fois de

nouvelles personnes et de permettre sur la durée de mobiliser un nombre toujours plus grand d'habitants au fur et à mesure des projets.

Les associations (Maison de quartier, terrain d'aventures, jardins) et d'autres partenaires clés du quartier seront conviés tout au long du processus et intégrés dans les évènements.

La Ville de Lausanne et les services concernés doivent être des partenaires privilégiés, et à ce titre ses représentants seront concertés ou invités régulièrement durant l'entier du processus. En effet, même si la démarche est portée par un collectif issu de la société civile, garantissant l'indépendance et la neutralité des objectifs, l'administration communale porte inéluctablement la responsabilité de la décision finale.

5. Le montant demandé pour réaliser le projet :

Budget maximum demandé, réparti ainsi :

- la partie élaboration du projet de rénovation avec la constitution du mini-public, sa formation et l'encadrement de la délibération (CHF 8'000)
- la partie réalisation du projet (CHF 12'000)

6. L'adresse exacte du projet

Lieu : sous-passage du Chemin de Pierrefleur qui fait la jonction entre la promenade du Boisy et le parc du Désert

7. Le nom de votre association:

Le collectif *Pensée Associative*